



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

AVIS PUBLIC

Appel d'offres n° TP-IN03.01-2020 AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE – RUE HENRI-L.-CHEVRETTE

DEMANDE DE SOUMISSIONS

La municipalité de Saint-Félix-de-Valois désire recevoir des soumissions pour l'aménagement d'une nouvelle piste cyclable (550m), située en bordure de la rue Henri-L.-Chevrette. L'ampleur des travaux est décrite sommairement comme suit :

- Décapage du terrain existant, excavation/remblai et préparation de la surface
- Membrane géotextile
- Fondation en pierre concassée
- Enrobé bitumineux
- Réfection des surfaces de béton
- Terre végétale et tourbe en plaque
- Plantation d'arbres
- Marquage de la chaussée
- Réfection des surfaces touchées par les travaux

DOCUMENTS

Le cahier des charges, le devis ainsi que la formule de soumission pourront être obtenus par le biais du Système électronique d'appel d'offres, SEAO, à l'adresse suivante : <https://www.seao.ca>.

Toute information supplémentaire ou toute imprécision relative à cette soumission pourra être obtenue ou signifiée en communiquant, avec M. Élie Marsan-Gravel, ing. à l'adresse courriel : servicetechniques@st-felix-de-valois.com.

EXIGENCES

Les soumissions devront être accompagnées d'une garantie de soumission sous forme de chèque visé au nom de la municipalité ou d'un cautionnement de soumission, équivalent à au moins 10% de la soumission, valide pendant les QUATRE-VINGT-DIX (90) jours suivants l'ouverture des soumissions.

À la signature du contrat, cette garantie de soumission devra être échangée contre des cautionnements d'exécution et des obligations pour gages, matériaux et services, chacun pour 50% du montant de la soumission.

La soumission doit également être accompagnée de tous les autres documents mentionnés dans la liste des documents à remettre avec la soumission.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS

Les soumissions devront être présentées dans une enveloppe cachetée et dûment identifiée au nom du soumissionnaire, portant la mention « **Soumission – Aménagement d'une piste cyclable sur la rue Henri-L.-Chevrette** » et devront être déposées au bureau de la municipalité au 600, chemin de Joliette à Saint-Félix-de-Valois (Québec) J0K 2M0, à l'attention de Monsieur Jeannoé Lamontagne, directeur général, **avant 11 h, le jeudi 11 février 2021**. Toute soumission reçue après le délai fixé peut être rejetée.

À ce moment, les soumissions seront ouvertes publiquement par un représentant de la Municipalité accompagné de deux témoins.

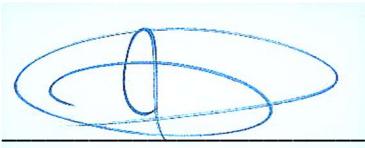
La Municipalité de Saint-Félix-de-Valois se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de passer outre à une informalité mineure si elle estime qu'il est de l'intérêt de la Municipalité de passer outre, ce que le soumissionnaire accepte et assume. De plus, la Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucuns frais quelconques ni obligation d'aucune sorte, envers le ou les soumissionnaires.

Jeannoé Lamontagne
Directeur général/secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné directeur général/secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et sur le site Internet de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois, entre 10 h et 12 h, le 14^e jour de janvier 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce quatorzième jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt et un.



Jeannoé Lamontagne
Directeur général/secrétaire-trésorier